

## REUNION DU 25 MAI 2020

Date de convocation et d'affichage : 18 mai 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15    Votants : 15

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à 20h 00, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Bertrand Chifflet, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination de Secrétaire de séance.

Il est proposé de désigner le plus jeune des Conseillers Municipaux, Monsieur Jérémy Rodrigues, pour assurer ces fonctions. Après aucune observation, il lui est demandé de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Plessis Marc, Percheron Sandra, Cathelineau Magalie, Doussineau Julien, Druenne Barbara, Chesnoy Bruno, Guillet-Guillon Hélène, Gouhier Léon, Pryloutsky Romain, Rodrigues Jérémy, Ramond Philippe, Maisons Philippe, Percheron Gilles, Méjane Jean-Louis, Bourguine Olivier.

Le Conseil Municipal est au complet.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Bertrand Chifflet, Maire sortant, qui a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020 :

Inscrits : 538 – votants : 280 – exprimés : 261 – majorité absolue : 131 – siège à pourvoir : 15

Plessis Marc (236 voix), Percheron Sandra (216 voix), Cathelineau Magalie (214 voix), Doussineau Julien (204 voix), Druenne Barbara (203 voix), Chesnoy Bruno (201 voix), Guillet-Guillon Hélène (200 voix), Gouhier Léon (194 voix), Pryloutsky Romain (194 voix), Rodrigues Jérémy (188 voix), Ramond Philippe (187 voix), Maisons Philippe (179 voix), Percheron Gilles (179 voix), Méjane Jean-Louis (176 voix), Bourguine Olivier (169 voix) et a déclaré installer dans leurs fonctions les Conseillers Municipaux.

Monsieur Chifflet Bertrand propose que la réunion ait lieu à huis-clos, au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19. Le conseil municipal décide à l'unanimité de tenir la séance à huis-clos.

Monsieur Gouhier Léon, doyen d'âge parmi les Conseillers Municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le Président donne lecture des articles L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 de ce code et rappelle le mode de scrutin pour l'élection du Maire et des Adjointes, ils sont élus parmi les membres du Conseil Municipal à bulletin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours, à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### Élection du Maire :

Candidat : --- aucun---

#### Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 15, suffrages exprimés : 0, majorité absolue : 8

#### Second tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 15, suffrages exprimés : 0, majorité absolue : 8

#### Troisième tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15, bulletins blancs ou nuls : 15, suffrages exprimés : 0.

**Aucun candidat n'ayant été élu, aucun Maire n'a été proclamé et ni installé.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Pour extrait conforme.

Signatures de membres présents :

Le doyen d'âge du Conseil,

Les Membres du Conseil Municipal,